

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 13/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D’AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Tarif Vente de bois</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire, vu le rapport de la Commission « Travaux – Cimetière – Forêt » stipulant que la coupe de bois 2009 ne permet pas de couvrir toutes les demandes des habitants, le bois manquant sera acheté chez un fournisseur. Ceci implique une augmentation du prix du stère soit 37 € TTC (ancien tarif 36 € TTC).

L’exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide l’application du tarif soit 37 € TTC, le stère pour 2009.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/02/09
Publiée le 19/02/09

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



Radreau

